



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le jeudi 4 juin 2020 — N° 115**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'organisme Point de rue de Trois-Rivières & Nicolet-Yamaska pour sa contribution lors de la lutte contre la COVID-19.

---

M. Leitão (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de remercier les organismes d'aide alimentaire de l'Ouest-de-l'Île de Montréal pour leur contribution à la lutte contre la COVID-19.

---

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alain Bouffard, agriculteur.

---

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de féliciter les récipiendaires de la Médaille de la citoyenneté de D'Arcy-McGee.

---

M. Bélanger (Orford) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Reed Scowen, ex-député de l'Assemblée nationale.

**4 juin 2020**

---

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de commémorer le 25<sup>e</sup> anniversaire de la marche Du pain et des roses.

---

Mme Boutin (Jean-Talon) fait une déclaration afin de saluer le succès des mesures mises en place par l'Université Laval pendant la pandémie de COVID-19.

---

M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de souligner la Journée de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

---

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gilbert Mathieu pour ses 50 ans de carrière en agronomie.

---

M. Simard (Montmorency) fait une déclaration afin de rendre hommage aux organismes communautaires de la circonscription de Montmorency pour leur contribution lors de la lutte contre la COVID-19.

---

À 9 h 54, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 03.

---

**4 juin 2020**

---

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

Mme LeBel, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 55 Loi modifiant le Code civil pour notamment rendre imprescriptibles les actions civiles en matière d'agression à caractère sexuel, de violence subie pendant l'enfance et de violence conjugale

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **358** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 55.

---

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 595 Loi créant le registre des loyers

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

**4 juin 2020**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **359** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 595.

### **Dépôts de documents**

M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, dépose :

Des amendements au projet de loi n° 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

(Dépôt n° 1600-20200604)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Montpetit (Maurice-Richard) retire certains propos non parlementaires.

4 juin 2020

---

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, M. Barrette (La Pinière), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme sa volonté indéniable de relancer l'économie du Québec affectée par la crise sanitaire;

QU'elle réitère la motion présentée par le gouvernement et adoptée le 27 mai 2020, qui affirmait que la relance économique devait se faire « sans affaiblir les protections environnementales »;

QU'elle affirme que la relance économique doit également se faire en préservant entièrement les droits fondamentaux des Québécoises et des Québécois;

QU'elle prenne acte du fait que le projet de loi n° 61 a été présenté après le 15 mai 2020 et que par conséquent, son adoption avant l'ajournement de la période des travaux nécessite le consentement unanime des membres de l'Assemblée nationale;

Enfin, que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de s'engager à collaborer pleinement avec les partis d'opposition et les députés indépendants.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 360 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

**4 juin 2020**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Girard, ministre des Finances, M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec déplore que la part des dépenses en santé couvertes par les transferts canadiens en santé ait diminué de plus de la moitié depuis leur introduction, passant de 50 % à 23%;

QU'elle demande au gouvernement fédéral de revoir rapidement le financement des transferts canadiens en santé pour le rehausser de manière significative pour la présente année et pour les années subséquentes et en l'augmentant d'au moins 6% et ce, sans condition;

QU'elle réitère toute l'importance du respect des compétences du Québec en matière de santé.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **361** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le mois de l'AVC qui se déroule en ce mois de juin;



4 juin 2020

---

QU'elle rappelle que les accidents vasculaires cérébraux (AVC) sont la troisième cause prédominante de décès et l'une des principales causes d'incapacités graves au pays;

QU'elle reconnaisse que l'AVC a un impact majeur sur le plan de la mortalité et de la morbidité en raison des conséquences tant physiques que psychologiques ou sociales qu'il peut entraîner sur les personnes de tous âges et ses proches;

QU'elle rappelle qu'une urgence comme un AVC nécessite une intervention médicale immédiate et que les gens qui en ignorent les signes risquent de subir des conséquences encore plus graves, comme une incapacité plus importante, voire la mort;

QU'en ce sens, elle demande au gouvernement de poursuivre ses efforts afin que la population du Québec soit mieux outillée pour en reconnaître les signes pour agir VITE selon les normes internationales promues par la Fondation des maladies du Cœur et de l'AVC:

V pour Visage Est-il affaissé?

I pour Incapacité Pouvez-vous lever les deux bras normalement?

T pour Trouble de la parole, Trouble de prononciation?

E pour Extrême urgence Composez le 9-1-1).

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 362 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

---

**4 juin 2020**

---

M. Barrette (La Pinière), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les conclusions de la Commission Charbonneau; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

À 11 h 11, M. le président, suspend les travaux quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 11 h 17.

**4 juin 2020**

---

**Projets de loi d'intérêt privé**

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi concernant la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **363** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

---

*Commission plénière*

Le projet de loi d'intérêt privé n° 213 est étudié et amendé en commission plénière, puis il est rapporté.

---

Le rapport de la commission plénière est mis aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

Le rapport de la commission plénière est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **364** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

**4 juin 2020**

---

*Adoption du principe*

Conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi concernant la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, soit maintenant adopté.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **365** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 213 est adopté.

*Adoption*

Conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi concernant la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, soit adopté.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **366** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 213 est adopté.

**4 juin 2020**

---

À 12 h 49, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 15 h 03.

\_\_\_\_\_

### **Crédits budgétaires**

#### *Crédits de l'Assemblée nationale*

Du consentement de l'Assemblée et conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits budgétaires de l'Assemblée nationale pour l'exercice financier 2020-2021.

#### *Commission plénière*

Mme Soucy, président de la commission plénière, informe la commission que la durée maximale de cette étude a été fixée à 2 heures et conformément à ce qui a été convenu entre les leaders et les députés indépendants, la répartition du temps de parole sera la suivante : 20 minutes sont allouées à M. le président pour ses remarques préliminaires, 50 minutes seront allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement, 33 minutes 20 secondes seront allouées au groupe formant l'opposition officielle, 8 minutes 20 secondes seront allouées au deuxième groupe d'opposition et 8 minutes 20 secondes seront allouées au troisième groupe d'opposition.

La commission plénière entreprend l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

\_\_\_\_\_

**4 juin 2020**

---

L'étude des crédits de l'Assemblée nationale étant terminée, Mme Lecours (Les Plaines), fait rapport à l'Assemblée.

---

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 5 juin 2020, à 9 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **367** en annexe)

Pour : **73** Contre : **0** Abstention : **0**

---

À 17 h 09, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 5 juin 2020, à 9 h 40.

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

4 juin 2020

**ANNEXE**  
**Votes par appel nominal**

Sur la motion de Mme LeBel, ministre de la Justice :

**(Vote n° 358)**  
**POUR - 119**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Mélançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		

**4 juin 2020**

---

Sur la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) :

**(Vote n° 359)**

*(Identique au vote n° 358)*

---

Sur la motion de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, M. Barrette (La Pinière), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

**(Vote n° 360)**

*(Identique au vote n° 358)*

---

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Girard, ministre des Finances, M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin):

**(Vote n° 361)**

*(Identique au vote n° 358)*

---

Sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin):

**(Vote n° 362)**

*(Identique au vote n° 358)*



4 juin 2020

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 363)

POUR - 109

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	Richard (PQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
(Prévost)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hivon (PQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette–Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Perry Melançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Cicccone (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dansereau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
David (PLQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)	
Derraji (PLQ)	LeBel (PQ)	Provençal (CAQ)	
	(Rimouski)		

4 juin 2020

Sur le rapport de la commission plénière :

(Vote n° 364)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		

4 juin 2020

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) :

(Vote n° 365)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

**4 juin 2020**

---

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) :

**(Vote n° 366)**

*(Identique au vote n° 365)*

---

4 juin 2020

---

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 367)

**POUR - 73**

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	